

Les priorités de la santé au travail pour ces cinq prochaines années

« Les violences sexistes et sexuelles parmi les priorités du nouveau plan santé au travail », titre **Les Echos**. Le plan santé au travail 2021-2025 a été présenté au Conseil national d'orientation des conditions de travail hier matin. Le quotidien note d'abord le retour aux fondamentaux : la lutte contre les accidents graves et mortels. « 540.000 accidents du travail, dont 550 mortels, ont été dénombrés en 2020 », rappelle Laurent Pietraszewski. « Le nombre de décès a beaucoup diminué alors que la population active a augmenté, mais depuis quelques années, on est à un plancher qu'on n'arrive pas à franchir », souligne-t-on dans son entourage. « Certes, le risque zéro n'existe pas, mais on ne peut pas se satisfaire de cette stagnation. » L'épidémie de Covid a par ailleurs fait émerger ou renforcé de nouvelles problématiques. Avec un focus sur trois enjeux en particulier : celui d'« anticiper les crises pour mieux les gérer et limiter leurs effets dans la durée » et d'« encourager le développement d'une approche partagée de la santé se fondant sur le constat que la santé au travail participe de la santé publique », ainsi que la nécessité de travailler sur les « risques émergents ». Dans un tout autre registre, le nouveau plan intègre deux nouveaux sujets, l'accompagnement des entreprises dans la prévention des violences sexistes et sexuelles au travail mais aussi dans la prise en compte des violences conjugales. (**Les Echos, p.4**)